



4^{ème} SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES
15 – 19 Septembre 2008, Antananarivo, Madagascar

« À l'action sur les voies migratoires des oiseaux d'eau – revue du passé, vision d'avenir »

AVANT-PROJET DE RÉSOLUTION 4.15

**LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES OISEAUX
D'EAU MIGRATEURS**

Rappelant la Résolution 3.17 sur le changement climatique et les oiseaux d'eau migrateurs qui chargeait le Comité technique de réaliser en priorité une évaluation des preuves actuelles des effets du changement climatique sur les oiseaux d'eau migrateurs, d'examiner les implications des tendances futures modélisées du changement climatique sur les oiseaux d'eau, d'établir en grandes lignes les moyens éventuels d'adaptation à ces changements, et de soumettre ses conclusions lors d'une future session de la Réunion des Parties ;

Notant les résultats et recommandations de l'Étude sur les effets du changement climatique sur les oiseaux d'eau migrateurs dans la région d'Afrique-Eurasie (document AEWA/MOP 4.27) ;

Reconnaissant la preuve sans équivoque du changement des systèmes climatiques mondiaux, s'exprimant à travers l'augmentation mondiale des températures de l'air et des océans, la redistribution des précipitations, la fonte des neiges et des glaces à l'échelle mondiale et l'élévation de la moyenne mondiale du niveau des mers ;

Reconnaissant que la modélisation scientifique montre que les oiseaux d'eau migrateurs de l'aire de répartition de l'Accord seront probablement de plus en plus affectés par le changement climatique, par le biais du déplacement géographique de leurs aires de reproduction, de repos et d'hivernage, de la perte et la fragmentation de leurs habitats, de la modification du rythme des aspects saisonniers de leur cycle de vie et des changements - peut-être à long terme - en termes de survie et de productivité ;

Reconnaissant en outre que les conséquences socio-économiques du changement climatique pourraient avoir un impact négatif additionnel sur les oiseaux d'eau en raison de l'accroissement de la demande humaine en eau et des changements qui en découlent en termes de pratiques de gestion de l'agriculture et de l'eau ;

Consciente que les espèces ayant de petites populations et/ou aires de distribution (notamment lorsque celles-ci sont extrêmement fragmentées), les espèces dépendant d'habitats menacés ou vulnérables et les espèces ayant des exigences écologiques spécifiques sont considérées comme les plus menacées par le changement climatique ;

Notant également que les espèces ou populations sont particulièrement vulnérables lorsqu'elles dépendent d'habitats de montagne, d'habitats situés aux confins des terres polaires et de zones humides saisonnières dans les régions arides ;

Notant en outre que du fait du changement climatique, sur la base des connaissances scientifiques actuelles, deux espèces figurant à l'Annexe 2 de l'Accord sont considérées en danger critique d'extinction,

sept en danger et quatorze vulnérables, tandis que soixante et une autres encore sont considérées quasi menacées par le changement climatique, mais *Notant également* que les connaissances demeurent insuffisantes pour prévoir entièrement quels seront les impacts du changement climatique sur les oiseaux d'eau migrateurs ;

Reconnaissant que certains États de l'aire de répartition manquent de l'expertise et des fonds nécessaires pour apporter des réponses de conservation adéquates aux impacts du changement climatique ;

Remerciant le Royaume-Uni pour la mise à disposition de ressources qui ont facilité la réalisation de l'Étude sur les effets du changement climatique sur les oiseaux d'eau migrateurs le long des voies de migration d'Afrique-Eurasie (document AEWA/MOP4.27), et le développement de Lignes directrices de Conservation (document AEWA/MOP4.28) sur les moyens d'adaptation à ces impacts.

La Réunion des Parties :

1. *Demande* aux Parties contractantes de diriger les activités de recherche, de surveillance et de conservation des oiseaux d'eau liées au changement climatique, et notamment celles axées sur les espèces et populations vulnérables figurant aux Appendices 1 et 2 de la présente Résolution, et de concentrer les recherches futures sur les moyens possibles d'adaptation des espèces citées et autres au changement climatique ;
2. *Charge* le Secrétariat d'aider au recueil et à la diffusion des connaissances et de l'expertise relatives à la recherche sur les oiseaux d'eau en relation avec le climat, à l'échelle nationale et internationale, et
3. *Demande* au Comité technique d'identifier les autres priorités de recherche susceptibles d'apporter des informations pour les futures mesures d'adaptation, et de les soumettre lors de la prochaine session de la Réunion des Parties aux fins de leur inclusion éventuelle au Plan d'action ;
4. *Exhorte* les Parties contractantes à désigner, établir et gérer des réseaux adéquats d'aires protégées et gérées, ainsi que d'autres aires gérées de façon adéquate, en vue de s'adapter au déplacement des aires de distribution et de faciliter la dispersion des oiseaux d'eau ;
5. *Demande* au Comité technique d'évaluer si les réseaux d'aires internationaux déjà en place sont suffisants afin d'assurer la protection des oiseaux d'eau, ainsi que les effets attendus du changement climatique et, si nécessaire, de proposer des mesures complémentaires à prendre à la prochaine session de la Réunion des Parties contractantes ;
6. *Exhorte les Parties* contractantes et autres États de l'aire de répartition, à maintenir autant que possible le caractère écologique des sites importants pour les populations d'oiseaux d'eau soumises aux conditions du changement climatique par le biais de mesures de gestion appropriées ;
7. *Exhorte également* les Parties contractantes et autres États de l'aire de répartition à veiller à une protection plus large de l'habitat pour les espèces dont les aires de reproduction, les voies de migration et les aires d'hivernage sont dispersées, lorsqu'une approche par la conservation du site pourrait avoir peu d'effet, notamment dans le cadre de conditions climatiques changeantes.

Appendice 1

Espèces figurant au Tableau 1 de l'Annexe 3 de l'AEWA, qui sont en danger critique d'extinction ou en danger d'extinction du fait du changement climatique

Espèces en danger critique d'extinction

Courlis à bec grêle *Numenius tenuirostris*

Râle à miroir *Sarothrura ayresi*

Espèces en danger d'extinction

Fou du Cap *Morus capensis*

Cormoran couronné *Phalacrocorax coronatus*

Cormoran des bancs *Phalacrocorax neglectus*

Aigrette vineuse *Egretta vinaceigula*

Ibis chauve *Geronticus eremita*

Glaréole malgache *Glareola ocularis*

Sterne des baleiniers *Sterna balaenarum*

Appendice 2

Espèces figurant à l'Annexe 1 de l'AEWA, qui sont en danger critique d'extinction ou en danger d'extinction du fait du changement climatique

ESPÈCES EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION		
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Afrique australe
<i>Geronticus eremita</i>	Ibis chauve	Asie du Sud-Ouest & Asie du Sud (hiv.)
<i>Geronticus eremita</i>	Ibis chauve	Maroc
<i>Threskiornis aethiopicus</i>	Ibis sacré	Irak & Iran
<i>Anas capensis</i>	Sarcelle du Cap	Bassin du Lac Tchad
<i>Oxyura leucocephala</i>	Érismature à tête blanche	Algérie & Tunisie
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	Turquie & Georgie (repr.)
<i>Grus leucogeranus</i>	Grue blanche	Iran (hiv.)
<i>Grus virgo</i>	Grue demoiselle	Turquie (repr.)
<i>Grus virgo</i>	Grue demoiselle	Mer Noire (Ukraine) / Afrique du Nord-Est
<i>Sarothrura ayresi</i>	Râle à miroir	Ethiopie et Afrique australe
<i>Charadrius pallidus</i>	Pluvier élégant	Afrique de l'Est
<i>Numenius tenuirostris</i>	Courlis à bec grêle	Sibérie centrale / Méditerranée & Asie SO
ESPÈCES EN DANGER D'EXTINCTION		
<i>Gavia adamsii</i>	Plongeon à bec blanc	Europe du Nord (hiv.)
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	Afrique australe
<i>Egretta vinaceigula</i>	Aigrette vineuse	Afrique australe et centrale
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	Europe du Sud-Ouest / Afrique de l'Ouest
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	Afrique australe
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	Afrique de l'Ouest côtière (Mauritanie)
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	Europe de l'Ouest / Méditerranée occidentale & Afrique de l'Ouest
<i>Anas hottentota</i>	Sarcelle hottentote	Bassin du Lac Tchad
<i>Cygnus columbianus</i>	Cygne siffleur	Sibérie du Nord / Mer Caspienne
<i>Marmaronetta angustirostris</i>	Sarcelle marbrée	Méditerranée orientale
<i>Marmaronetta angustirostris</i>	Sarcelle marbrée	Méditerranée occidentale / Méditerranée occidentale et Afrique de l'Ouest
<i>Melanitta fusca</i>	Macreuse brune	Mer Noire & Mer Caspienne
<i>Oxyura leucocephala</i>	Érismature à tête blanche	Méditerranée occidentale (Espagne & Maroc)
<i>Fulica cristata</i>	Foulque caronculée	Espagne & Maroc
<i>Vanellus gregarius</i>	Vanneau sociable	Républiques d'Asie centrale NO de l'Inde
<i>Vanellus gregarius</i>	Vanneau sociable	SE Europe & Asie occidentale / Afrique du Nord-Est
<i>Vanellus melanopterus</i>	Vanneau à ailes noires	Afrique australe
<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	Baltique / Europe SO & Afrique NO